Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-212314207-20261015-2026_48-DE

MAIRIE DE NÉOUX

CREUSE

MEMBRES	**11**
PRESENTS	**8**
EXCUSES	**3**
VOTANTS	**11**
POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 2026-10-10

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, FOURNET Denis, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés : DUTILLEUL Marc, GUINOT Stéphanie,MALARDIER Annabelle.

Pouvoirs :

DUTILLEUL Marc à VAISSET Frédéric

GUINOT Stéphanie à DELRIEU Michel

MALARDIER Annabelle à FOURNET Denis

Madame Myriam LEGROS est désignée **secrétaire de séance.**

DELIBERATION 2026/48 Décision Modificative au budget annexe assainissement 2026_01

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 17 septembre 2026, l'inscription en non valeur de la somme de 1000 euros au budget annexe assainissement a été votée par le conseil municipal. L'écriture comptable est à effectuer au compte 6541.
Monsieur le Maire explique que le budget prévisionnel annexe assainissement, tel qu'il a été voté en avril 2026, ne prévoyait aucun crédit au chapitre 65 . Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 65 afin de pouvoir admettre en non-valeur au compte 6541 la somme mentionnée ci-dessus.
Monsieur le Maire propose donc de réaliser le virement de crédit détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Réseaux	61523		1 000.00			
Créances admises en non-valeur				6541		1 000.00
Fonctionnement dépenses			1 000.00			1 000.00
		Solde	0.00			

Transmis le 28/10/26
Affiché le 28/10/26

Mod. 510595 - 05/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-212314207-20261015-2026_48-DE

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 65

DÉCIDE, à l'unanimité:

D'approuver la Décision Modificative au budget annexe assainissement 2026801 présentée ci-dessus.
Que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe assainissement de l'exercice 2026.
Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel DELRIEU

Le secrétaire de séance,
Myriam LEGROS

MAIRIE DE NÉOUX
23 (Creuse)

Transmis le 22/10/26
Affiché le 22/10/26